

ATTESTATION DE DOMICILIATION

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Adresse complète :

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

Que la personne domiciliée ci-après bénéficie d'une domiciliation dans mon logement à titre gratuit ou onéreux, et ce conformément aux dispositions légales en vigueur en France. Cette domiciliation permet à la personne concernée de recevoir son courrier à cette adresse.

Informations sur la personne domiciliée :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse actuelle :

Durée de domiciliation :

À compter du :

Jusqu'au :

Engagements du déclarant :

Je m'engage à informer sans délai toute modification relative à cette domiciliation. Je certifie que le logement est conforme aux normes d'habitabilité et que cette attestation est établie en toute bonne foi.

Pièces jointes obligatoires :

Copie d'une pièce d'identité du déclarant, justificatif de domicile datant de moins de trois mois, copie d'une pièce d'identité de la personne domiciliée.

Mentions légales :

Article 21-4 du Code des postes et des communications électroniques

Toute personne qui fait une fausse déclaration relative à sa résidence habituelle est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Article 226-4-1 du Code pénal

Le fait de faire usage d'une attestation frauduleuse est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Article L111-7 du Code de l'action sociale et des familles

La domiciliation est un droit pour les personnes sans domicile stable ou en situation de précarité.

Fait à :

Le :

Signature du déclarant

Signature de la personne domiciliée

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/attestation-de-domiciliation/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.